



Vol de poussette et accessoire pour enfant

Par **talya**, le **15/09/2015** à **12:57**

Bonjour mon employeur a déposé plainte contre moi pour vol effectivement lors de mon entretien je n'ai pas nier les faits effectivement je sortais des bons d'achat et commandé des poussettes sur le site internet du magasin. je suis convoquer par la gendarmerie qu'est ce que je risque pour ces faits sachant que la valeur de ce que j'ai dérobaïs est de 4000€. Merci de votre aide